J. Jillon prest. mis.

François Bigot

+ Monsieur Dallégo a

L'an de N. Seigneur Jesus Christ. mil sept cent soixante et douze le vingt sixe d'octobre après une publication des bans de mariage et deux bans octroiés, ne s'estant trouvé aucun empeschement. J'ay reçu le mutuel consentement de mariage de françois bigot veuf de catherine baliorjean habitant de la Magdelaine du Cap et de Marie bouchard dorval fille de claude bouchard